

Subventions à Radio Bip et Radio Sud

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1993, Radio Bip et Radio Sud ont régulièrement réalisé des émissions, reportages en liaison avec les services municipaux (Sports, Communication, Animation Socio-Culturelle, Centre Communal d'Action Sociale).

La Commission «Information-Communication» propose d'allouer une subvention de 25 000 F à Radio Bip et une de 20 000 F à Radio Sud au titre de l'exercice 1993.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la dépense, soit 45 000 F, sera imputée au chapitre 940.241.657 code service 300 du budget primitif de l'exercice courant.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, il me semble que Radio Bip avait 35 000 F de subvention l'année précédente. Je pense qu'il est difficile pour une association de voir sa subvention diminuer de pas loin de 30 % ; de plus, on est en novembre et si c'est la subvention au titre de 1993, je ne sais pas comment l'association va pouvoir boucler son budget. J'imagine qu'elle devait espérer au moins la même somme que l'année dernière. Je voudrais donc savoir pourquoi il y a une telle diminution.

M. GRAPPIN : J'aurais simplement aimé savoir si la Ville est demandeur d'émissions ou de reportages.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, si vous permettez, je ferai une réflexion plus globale sur l'ensemble de cette mécanique de subventionnement. On est un pays où on aime bien marcher sur la tête, alors on peut continuer longtemps. Finalement, plus il y a d'associations qui se créent, qui demandent, plus on est amené à distribuer. Il existe quand même des pays de même niveau de développement que le nôtre où une association est d'autant plus aidée qu'elle fait la preuve qu'elle a généré par elle-même un maximum de ressources à travers les cotisations de ses adhérents et le développement de ses activités propres. Je pense qu'on n'évitera pas d'en arriver un jour à se poser ces questions-là.

La réflexion vaut y compris pour les bureaux d'études syndicaux, un dossier que je connais bien puisque c'est moi qui avait négocié à l'époque les subventions pour le CREDES. Je crois que la pratique existante est un encouragement à la non-recherche de ressources propres et à l'émiettement de toutes les structures et je voulais attirer l'attention de nos collègues là-dessus.

M. LE MAIRE : Mais réciproquement, ces nombreuses associations qui fonctionnent, créent quand même sur la Ville une vie associative importante qu'on ne saurait négliger. Alors c'est vrai que je demande toujours aux commissions de bien étudier le fondement de la demande, l'intérêt qu'elle présente, les prestations qui sont réalisées, la vie de l'association, les financements autres que la subvention de la Ville. Tout cela doit entrer en ligne de compte avant de déterminer une subvention, mais je rejoins totalement la remarque de notre collègue M. JUSSIAUX.

M. FUSTER : Je répondrai simplement à Mme FOLSCHWEILLER que j'avais déjà prévenu Radio Bip en fin d'année dernière que le budget 1993 serait difficile et qu'il y aurait certainement une diminution de leur subvention.

Par ailleurs, nous avons une demande de Radio Sud qui a prouvé, depuis deux années, qu'elle faisait des émissions d'information intéressantes, pas uniquement d'ailleurs comme cela est indiqué dans le rapport sur les services municipaux, mais sur la vie associative en général de Besançon. Ces deux radios font des émissions intéressantes sur toutes les actions et tous les événements bisontins.

Enfin, pour répondre à M. GRAPPIN, nous ne demandons pas spécialement des émissions ; ce sont les radios qui viennent faire des émissions, bien sûr !

M. LE MAIRE : Ce sont des radios libres !

M. FUSTER : Ce sont des radios libres et non commerciales, Monsieur le Maire, il faut le préciser.

M. FOUSSERET : Pour répondre à notre collègue JUSSIAUX, je précise que lorsque nous étudions les demandes de subventions, nous tenons compte effectivement de la part d'autofinancement de l'association et si celle-ci n'est pas assez importante, nous refusons. Il faut déjà, en effet, que l'association montre et prouve qu'elle a des moyens d'autofinancement et qu'elle fait des efforts réels de recherche de financements extérieurs pour que nous puissions l'aider. Et je crois qu'on a une formule qui s'adapte bien à ce que tu viens de dire Gérard, c'est «aide-toi et la Mairie t'aidera». Je crois qu'on le dit très fréquemment et cela résume bien notre état d'esprit.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.